

Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le mardi 13 octobre 2015 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

22 personnes assistent à la séance.

2015-10-675 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Claude Lussier appuyé par Sylvain Goyette et résolu que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 31.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-676 **MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification : le point 5.2 est reporté et le point 6.1 est retiré

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2015-10-677 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Claude Lussier et résolu que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-678 **DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de septembre 2015.

2015-10-679 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des déboursés de septembre 2015 au montant de 286 305.58 \$.

La liste des salaires pour le mois de septembre 2015 est également déposée.

2015-10-680 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 542-2015 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE**

Avis de motion est donné par Richard Pigeon que sera adopté à une séance ultérieure le règlement numéro 542-2015 concernant la sécurité, la paix et l'ordre, abrogeant le règlement 473-2009 et ses amendements.

2015-10-681 **LA FONDATION ALZHEIMER PRÉSENTE DOMINIC & MARTIN**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Alzheimer fait une levée de fonds en présentant un spectacle humoristique de « Dominic et Martin »;

CONSIDÉRANT QU'historiquement la municipalité participe à cette levée de fonds;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'acheter 2 billets au coût de 75,00 \$ chacun, pour un total de 150,00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-682 **AUTORISATION DE PAIEMENT À ATELIER JL-TECH INC.**

CONSIDÉRANT la demande de prix et l'adjudication du contrat à Atelier JL-Tech Inc. pour fabriquer 400 poteaux et numéros civiques;

CONSIDÉRANT QUE la quantité a été augmentée à 500;

CONSIDÉRANT QUE le coût unitaire est inchangé à 34 \$ l'unité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'autoriser le paiement de 16 802 \$ + taxes, à Atelier JL-Tech Inc.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-683 **DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service incendie, Monsieur Philippe Brasseur a remis sa démission pour cause de divergences de vision avec la Direction de la Municipalité de Roxton Pond sur la gestion du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de cette démission;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

QUE le Conseil prenne acte de la démission de monsieur Philippe Brasseur, Directeur du service de sécurité incendie et des premiers répondants pour le service incendie Roxton-Pond Sainte-Cécile-de-Milton;

QUE le Conseil remercie Monsieur Brasseur pour ses bons et loyaux services au cours des 24 dernières années;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2015-10-684 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de septembre 2015 soit :

Abattage d'arbre 1

Agrandissement 1

Bâtiment accessoire 2

Canalisation, entrée charretière, ponceau 17

Construction bâtiment principal 1

Démolition 1

Installation septique 2

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 2

Permis de brûlage 2

Rénovation, réparation et modification 12

Pour un total de 41 permis et une valeur totale de 744 300.00 \$

2015-10-685 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # D15-12 / LOT 3 555 590

Point reporté.

2015-10-686 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #D15-13 / LOT 5 307 325

Nom : CPE Rayons de Soleil

Adresse : 1 rue Boulais

Zonage municipal : RE-9

Objet de la demande

Le requérant souhaite obtenir une nouvelle dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement du bâtiment accessoire de 10 pieds par 10 pieds plus près de l'emprise de rue projetée au lieu de 15 mètres tels qu'exigés par le règlement de zonage # 461-2008 pour la marge avant.

CONSIDÉRANT QU'UNE résolution (2015-02-491) a déjà été acceptée afin de permettre l'implantation du bâtiment accessoire dans la marge avant à 3.51 mètres de l'emprise de la rue projetée;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à implanter le bâtiment accessoire à 3.6 mètres au lieu de 3.5 mètres de la marge avant de la rue projetée;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire sera camouflé d'une haie vive de par son rapprochement de l'emprise de la rue projetée tel qu'indiqué sur la résolution numéro 2015-02-491;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment accessoire respecte la marge avant de 15 mètres de la rue Boulais, et ce, en le rapprochant du champ d'épuration et des réacteurs;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire servira essentiellement à abriter des pompes pour le fonctionnement du système de traitement des eaux usées et qu'il est de petite taille.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE si un problème d'odeur survient par l'évent du bâtiment, un filtre à charbon peut être installé;

CONSIDÉRANT QUE la résolution est valide seulement pour ce bâtiment accessoire (10 pieds par 10 pieds) tant que celui-ci est existant;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire sera en harmonie avec le bâtiment principal : de même style, avec un revêtement identique et de même couleur;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire sera implanté à plus de trois mètres du bâtiment principal et d'une hauteur règlementaire au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'autoriser la dérogation mineure pour l'empiètement du bâtiment accessoire dans la marge avant à 3.6 mètres minimum de l'emprise avant de la rue projetée.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-687

DOSSIER PIIA-3 Monsieur Charles Paradis / Lot 5 037 954

Demande de permis : 2015-195
Adresse : 101 rue Ostiguy
Zonage municipal RE-4

Objet de la demande et caractéristiques de la demande :

Construction d'un bâtiment principal de type résidence unifamiliale avec garage attenant de 38' X 40' :

- Revêtement en acier pré peint
- Pignon de toiture en bardeaux de bois de couleur brun en façade;
- Parement horizontal double 5 de couleur sablon;
- Toiture à multiples versants, recouverte de bardeaux d'asphalte noir;
- Portes en acier de couleur noire
- Fenêtres en vinyle de couleur blanche;
- Persiennes de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le choix des matériaux et de leurs couleurs est judicieux;

CONSIDÉRANT QUE la grandeur du bâtiment respecte le pourcentage d'occupation du terrain permis par le règlement de zonage # 461-2008;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire devra faire un aménagement paysager du terrain qui mettra en valeur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire devra conserver et/ou effectuer la plantation d'arbres d'un calibre respectable (DHP 5 centimètres minimum) pour les feuillus ou d'une hauteur de 1 mètre pour les conifères afin de créer un effet d'aménagement intégré;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment devra respecter les marges exigées ainsi que le coefficient d'occupation du sol au règlement de zonage # 461-2008;

CONSIDÉRANT QUE la toiture est composée de plusieurs versants auxquels sont associés plusieurs pignons sur rue et recouverte de bardeaux d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'approuver le plan de construction du bâtiment principal sis au 101, rue Ostiguy soumis dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-688

MANDAT À WSP CANADA INC / APPEL D'OFFRES SCM 2015-05

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 6 soumissions dont 2 ne se sont pas qualifiées;

CONSIDÉRANT le résultat obtenu à l'aide du système de pondération et d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de mandater la firme WSP Canada Inc. pour effectuer la refonte des règlements de la municipalité, pour un montant de 25 000 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-689

ADOPTION DU RÈGLEMENT 543-2015 – LOTISSEMENT, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 462-2008 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier la largeur minimale des rues pour la zone CO-3;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter le règlement 543-2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-690

EMBAUCHE DE MADAME GENEVIÈVE BESSETTE

CONSIDÉRANT l'absence pour 4 semaines de la directrice du service d'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir en place un inspecteur municipal pour l'émission des permis;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Bessette a occupé récemment ledit poste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de mandater madame Geneviève Bessette pour un contrat d'une durée de 6 semaines à raison de 2 jours / semaine, pour un montant maximal de 5 000 \$ + taxes.

Également, le Conseil nomme madame Geneviève Bessette à titre d'inspecteur municipal et l'autorise à procéder à l'émission des différents permis requis par la réglementation municipale, à procéder à l'émission des constats d'infraction, à préparer, à documenter et représenter la Municipalité aux audiences de la Cour municipale jusqu'à la Cour supérieure, à effectuer les différentes inspections requises par la réglementation municipale et à répondre aux plaintes des citoyens reliées à sa fonction.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-691

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE PROGRAMME « À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer la sécurité près de l'école;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec est mandatée par Vélo Québec pour le Programme « À pied, à vélo, ville active »;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec a déjà mis en place ce programme dans plus de 125 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'école de Sainte-Cécile-de-Milton et le CSSS sont partenaires dans la mise en place de ce programme;

CONSIDÉRANT QU'UNE subvention du Programme « Jeunes en formes » est disponible;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton s'engage dans cette démarche avec ses partenaires.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande : suite à l'acceptation d'une dérogation pour le CPE par le conseil, celui-ci va-t-il penser à reprendre les démarches pour faire la rue projetée entre la rue Boulais et l'école?

Le maire répond : oui, on tente de communiquer avec le propriétaire afin de faire avancer le dossier.

Un citoyen remercie : le Conseil pour les travaux qui sont effectués sur les rues Ménard et Rose-Marie. Il remercie également le personnel, spécialement Normand, un homme connaissant et travaillant.

Le conseil reçoit les remerciements.

Un citoyen mentionne que sur la rue St-Pierre les camions sont interdits (No truck), mais qu'il passe de plus en plus de camions.

Le maire répond : que nous sommes au fait et que le tout sera revu avec notre nouvelle réglementation.

Un citoyen demande : si le nouveau rôle foncier a été déposé et de combien est l'augmentation?

La direction générale répond que le nouveau a été déposé le 1^{er} octobre et que la hausse moyenne est de 7.5%.

Un citoyen demande si le Conseil prévoit augmenter les taxes suite au nouveau rôle?

Le maire répond que le Conseil travail afin de réduire le taux de taxation pour compenser en partie l'augmentation du nouveau rôle.

Un citoyen ramène une pétition de 135 signatures, remise il y a quelques années, demandant le pavage de la route Beauregard.

Le maire répond que la demande sera considérée prochainement, car nous commençons le processus budgétaire.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Un citoyen demande pourquoi la municipalité attend 5 ou 6 jours après le passage de la niveleuse (grader) avant de mettre du calcium sur la route?

Le maire répond qu'on tentera de mettre le calcium le plus tôt possible.

La direction générale rajoute qu'habituellement la niveleuse passe 6 fois par an, mais que le calcium n'est appliqué que 2 fois par an.

Un citoyen demande combien a coûté le nettoyage du fossé du 1^{er} rang Ouest et du chemin Bélair?

Le maire répond que nous vérifierons.

Après vérification : L'entrepreneur a coûté 10 955 \$ pour avoir nettoyé 7 900 mètres, soit \$1.39/m.

Un citoyen demande combien a coûté le nettoyage du fossé du développement Ménard?

Le maire répond que nous vérifierons.

Après vérification : l'entrepreneur a facturé 7 992.50 \$ pour le nettoyage d'approximativement 2 200 m. soit \$3.63/m. Prendre note que le coût au mètre linéaire est plus élevé en raison de canalisation à enlever sur plusieurs propriétés.

Un citoyen demande : pourquoi la pelle mécanique se déplace d'un bout à l'autre de la rue au lieu de faire les entrées une après l'autre?

Le maire répond : que les travaux sont exécutés selon la disponibilité des citoyens et selon leur état de préparation.

Un citoyen mentionne que Drain Net n'a toujours pas passé.

Le maire répond que le personnel va valider avec Drain Net.

Après vérification, Drain Net s'est engagé à faire les travaux jeudi le 15 octobre 2015.

Un citoyen demande : pourquoi le ponceau de M. Chicoine sur le 1^{er} rang n'a pas été abaissé?

La direction générale répond que suite aux travaux faits sur les ponceaux traversant la rue Ménard et la rue Rose-Marie, ceci a rehaussé le niveau des ponceaux donc celui de M. Chicoine n'a plus à être abaissé.

Un citoyen demande ce qu'est la zone CO-3?

Le maire répond que la zone CO-3 est la section de la rue Principale entre la rue Lussier et la rue Bagatelle, incluant les rues Brodeur, St-Joseph et du Rocher.

Un citoyen demande si Mme Bessette va faire les inspections et si elle est responsable des ponceaux?

Le maire répond : oui.

Un citoyen demande où sera la limite de terrain du 14 du Rocher?

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le maire répond qu'afin de régulariser la problématique de l'étang dans le secteur, la municipalité fait un échange de terrain avec les propriétaires du 14 du Rocher.

Un citoyen demande : si les employés municipaux travaillent le weekend?

Le maire répond qu'habituellement non, mais qu'à l'occasion afin d'être accommodant, lors d'évènement ou de circonstance spéciale, ça arrive.

Un citoyen demande combien coute un "punch" afin que les employés enregistrent leur arrivée et départ?

Le maire répond que le conseil voit chaque mois les heures et les tâches accomplies pour les employés.

Un citoyen demande si du temps supplémentaire est payé aux employés?

La direction générale répond que depuis son arrivée à la municipalité, aucun temps supplémentaire n'a été payé.

Un citoyen demande si dans l'entente de service incendie, la municipalité de Sainte-Cécile a droit de regard sur les décisions de Roxton Pond?

Le maire répond que dans le passé certaines décisions ont été prises sans notre avis, par contre, suite à quelques rencontres, nous croyons que Roxton Pond sera plus à l'écoute.

Un citoyen demande ce qu'est le 3^e drapeau dans la salle?

Le maire répond que c'est le drapeau de Sainte-Cécile-de-Milton.

Un citoyen demande si les vérifications des systèmes septiques de la rue Principale sont terminées, et qu'ont-ils trouvé?

Le maire répond que les vérifications sont terminées et que nous attendons le rapport pour les résultats.

Un citoyen demande si tous les ponceaux de la rue Ménard et Rose-Marie ont été vérifiés et inspectés?

Le maire répond : les vérifications seront faites pour s'en assurer mais qu'il reste quelques travaux à compléter.

Un citoyen demande si le coût des travaux de creusage et les remplacements de ponceaux sont équitables pour tous?

Le maire répond : tous les citoyens qui ont des ponceaux problématiques et/ou de la canalisation que les coûts sont répartis de la même façon pour tous.

Un citoyen demande qu'arrivera-t-il de la pétition déposée ce soir?

Le maire répond qu'elle sera discutée lors des rencontres de préparation du budget.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire